

**Séance publique du 2 mai 2007**

**Délibération n° 2007-4118**

commission principale : finances et institutions

objet : **Autorisation de signer un marché pour la fourniture de carburant par cartes accréditives - Lot n° 1 : essence et gazole**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-3953 en date du 12 février 2007, le Conseil de communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 76.VIII du code des marchés publics pour l'attribution des marchés de fourniture de carburant par cartes accréditives lot n° 1 : essence et gazole.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 22 mars 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise société des pétroles Shell pour le lot n° 1 : essence et gazole.

La durée du marché est de deux ans ferme, renouvelable une fois.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour la fourniture de carburant par cartes accréditives et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise société des pétroles Shell pour le lot n° 1 essence et gazole.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire pour les exercices 2007, 2008 et 2009 et éventuellement 2010 et 2011 pour le budget principal de la Communauté urbaine et pour le budget annexe de l'assainissement, comptes suivant nomenclature propre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,